



Plouay le 13 novembre 2020

Mme Guennec Cécile Secrétaire académique SNICS-FSU

> A M. Le Recteur de l'Académie de Rennes

Objet : Demande d'audience

Monsieur le Recteur,

Lors de la conférence de presse du 12 novembre, le Ministre de l'Éducation nationale a annoncé que des tests nasopharyngés, à destination des personnels de l'Éducation nationale, seront faits par des personnels de santé d'autres administrations et de l'Éducation nationale.

Lors du premier confinement, et au moment du déconfinement, vous aviez reconnu l'importance des missions des infirmier.e.s conseiller.e.s en santé tant auprès des élèves (accueillir, soigner, écouter et faire le suivi des élèves) qu'auprès des équipes éducatives (accompagnement dans la mise en place de protocoles sanitaires, formation aux gestes barrières).

Bien sûr que oui, il faut que les enseignants et les personnels de l'EN puissent avoir un accès rapide et efficace aux tests de dépistage.

Mais, nos missions auprès des élèves ne sont pas optionnelles. En pleine pandémie, elles ne sont pas secondaires pour la réussite scolaire de tous les élèves, nos infirmeries ne désemplissent pas tant les besoins exprimés sont nombreux.

Le SNICS-FSU vous demande une audience afin de clarifier la politique académique dans la mise en place de ces tests.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération distinguée.

Mme Guennec